



PARC EOLIEN DE LE QUESNEL

Commune de Le Quesnel (80)

AUTORISATION UNIQUE

11. ÉLÉMENTS DU 3° ET 5° DE L'ARTICLE R. 123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Mai
2019



PARC EOLIEN de LE QUESNEL
Groupe VALECO

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION	4
1.1. Une démarche de concertation locale depuis 2015.....	4
1.2. Concertation auprès du public	5
Information continue : mise en place d'un blog et de lettres d'informations.....	5
Consultation du public : mise à disposition du dossier et permanence publique	8
2. ENQUÊTE PUBLIQUE	11

1. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

5° de l'article R123-8 du code l'environnement

1.1. UNE DEMARCHE DE CONCERTATION LOCALE DEPUIS 2015

Le projet éolien du Quesnel a été initié en 2005 par la société Alstom sous les noms « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer ».

Après une phase de développement de plusieurs années, ce projet global d'implantation de 10 éoliennes a été accordé par la préfète de région Picardie le 23/10/2014. Mais la société Alstom a renoncé début en 2015 à sa construction.

C'est alors que Valeco s'est engagé à reprendre le projet dans la continuité du travail effectué par Alstom, en vue de le faire aboutir. Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Le Quesnel et la société Valeco ont été initiés au cours de l'année 2015 et les élus de la commune de Le Quesnel ont délibéré en faveur du projet proposé par Valeco le 29 Septembre 2015.

Les nouvelles études ont démarré en Novembre 2015 par le volet milieux naturels.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en octobre 2016.

	Date	Evènement
2015	Avril	Premiers contacts avec les élus de Le Quesnel
	Juillet	Retrait officiel par Alstom des projets de « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer »
	Septembre	Autorisation de la commune pour que VALECO mène l'ensemble des études relatives au développement d'un projet éolien.
		Démarrage du foncier
	Novembre	Lancement des études sur les milieux naturels
	Décembre	Mise en ligne du blog
2016	Mai	Lancement des études sur le paysage
	Août	Lancement des études acoustiques
	Septembre	Lettre d'information n°1
2017	Avril	Distribution de flyers dans les boîtes aux lettres
		Consultation publique du dossier
		Permanence d'information
2018	Avril	Lettre d'information n°2

Légende :

	Démarches auprès des élus
	Concertation auprès du public
	Avancement des études

1.2. CONCERTATION AUPRES DU PUBLIC

Information continue : mise en place d'un blog et de lettres d'informations

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations et un blog à l'attention du public ont été mises en place dès le lancement des études environnementales, en décembre 2015.

Il permet au public de suivre l'actualité du projet et de l'énergie éolienne en général. Des rubriques permettent également au public d'interagir avec le porteur de projet, de demander des informations et de poser des questions.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_le-quesnel



Capture d'écran du blog

Pour permettre à chacun de se tenir informé du projet, 2 lettres d'information et un tract ont été réalisés, à différents stades d'avancement du projet et ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Le Quesnel :

- La lettre N°1 est parue en septembre 2016 et avait pour thème principal de présenter le projet, la société Valeco et de communiquer l'adresse du blog afin de permettre à la population de poser ses questions et d'émettre directement son avis sur le projet ;
- Le tract est paru en novembre 2011 et visait à présenter le projet final et annoncer la mise à disposition du dossier en mairie de Le Quesnel durant une semaine du 26 novembre au 2 décembre 2016 ;

- La lettre N°2 est parue en avril 2018 et avait pour objet de rappeler le projet final (implantation, caractéristiques des machines...), l'état d'avancement de l'instruction en cours et de donner des informations générales sur l'éolien.

Zoom sur... LE GROUPE VALECO

Le Groupe VALECO, c'est...

- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - la famille GAY à 65,5%
 - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 35,5%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ Un partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations
- ✓ 160 MW éoliens en exploitation
 - 70 éoliennes,
 - 1 poste électrique 225 000 V.






- ✓ 50 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)
- ✓ 350 MW de projets éoliens en développement à l'échelle nationale.
- ✓ Une équipe expérimentée qui reste à votre écoute pour toute question relative au projet.

PROJET DE PARC EOLIEN DU QUESNEL

Lettre d'information - Septembre 2016

Historique du projet

Le projet éolien du Quesnel a été initié en 2005 par la société Alstom sous les noms « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer ». Après une phase de développement de plusieurs années, la société Alstom a dû renoncer à la finalisation de ce projet. C'est alors que Valeco s'est engagé à reprendre le projet dans la continuité du travail effectué par Alstom, en vue de faire aboutir ce projet.

Les élus de la commune du Quesnel ont délibéré en faveur du projet proposé par Valeco le 29 Septembre 2015.

Les nouvelles études ont démarré en Novembre 2015 avec les études environnementales (voir page suivante) et se termineront en fin d'année. Le type d'éolienne n'a pas encore été figé. Cependant, les dimensions des 9 éoliennes du projet resteront similaires au projet initial, soit une hauteur totale de 140 m à 150 m pour une puissance totale comprise entre 27 MW et 31,5 MW.

Le Blog

Le projet éolien du Quesnel a son propre blog : <http://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-le-quesnel>

Vous y retrouverez les phases de déroulement du projet éolien et les dernières Informations concernant l'avancement du projet. N'hésitez pas à laisser des commentaires ou à poser des questions.

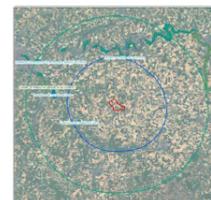


Le déroulement du projet

Déroulement des études naturalistes

Les études de la faune et de la flore sont en cours de réalisation par le bureau d'études Blotope. Ces études rentrent dans le cadre de l'étude d'impact qui sera réalisée par le bureau d'études ATER Environnement.

Depuis novembre 2015, le bureau d'études Blotope réalise de jour comme de nuit les expertises de terrain sur les habitats naturels, la faune et la flore. Ces études sur les milieux naturels, d'une durée de 1 an, prendront fin en Novembre 2016. Elles permettront de définir précisément les enjeux naturels locaux et de mettre à jour les études initiales datant de 2005 et 2006. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet de ce bureau d'étude : www.blotope.fr



Lancement des études paysagères

L'étude paysagère du projet éolien a été lancée en mai 2016. Elle a été confiée au bureau d'études Atelier des Paysages basé à Rouen et prendra fin en Novembre 2016.

Cette expertise consistera, à partir de données bibliographiques et de Journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère du site. Cette étude permettra de mettre à jour les enjeux déjà identifiés lors de l'étude initiale de 2007. Leur site Internet est le suivant : www.atelier-des-paysages.fr



A venir

L'étude acoustique a été lancée en septembre 2016 avec le bureau d'études DELHOM afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur par rapport aux riverains. Pour plus d'information, vous pouvez consulter leur site : www.acoustique-delhom.com



Après l'état initial des milieux naturels, humains, physiques, paysagers et acoustiques, les étapes clés sont :



Lettre d'information N°1

En savoir plus sur l'éolien terrestre

- L'éolien aujourd'hui en France**
- ✓ 13 760 MW raccordés fin 2017, soit l'équivalent de 11 millions de ménages en France.
 - ✓ Fin 2017, la France s'est placée en 4^{ème} position parmi les pays européens vis-à-vis de sa capacité installée.
 - ✓ Hauts-de-France : 1^{ère} région de France avec une puissance éolienne totale de 3 266 MW raccordés fin 2017.
 - ✓ La France possède le 2^{ème} gisement éolien européen le plus important après la Grande-Bretagne.

L'éolien et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable, inépuisable et non polluante. Par conséquent, sa production d'énergie n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Les objectifs de la France

- Les objectifs nationaux, fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), pour l'éolien terrestre sont les suivants :
- ➔ 15 000 MW en 2018
 - ➔ 21 800 à 26 000 MW en 2023

Pour rappel, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le blog du parc éolien de Le Quesnel : http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_le_quesnel



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé



PROJET ÉOLIEN DE LE QUESNEL
Lettre d'information – Avril 2018



État d'avancement du projet

Comme expliqué dans la précédente lettre d'information, le projet éolien de Quesnel a été initié en 2005 par la société Alstom. Après une phase de développement de plusieurs années, elle a dû renoncer à la finalisation de ce projet. C'est alors que Valeco a repris le projet en 2015 dans la continuité du travail effectué par Alstom, en vue de faire aboutir ce projet.

Le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation unique était nécessaire. Cette demande a été déposée en Préfecture de la Somme le 22 décembre 2016 par la société Valeco.

Le 22 décembre 2017, l'administration a demandé des compléments concernant le dossier du projet. Le délai est de 12 mois pour fournir ces informations. Suite à la remise des documents, un nouvel examen sera réalisé par les services de l'état afin de statuer sur la recevabilité du projet avant le démarrage de l'enquête publique.

Autorisation environnementale unique

Afin d'obtenir son autorisation d'exploiter, le parc doit répondre aux exigences de l'autorisation environnementale unique (issue du décret n°2017-82 du 26 janvier 2017).

Cette autorisation regroupe les différentes procédures et décisions environnementales requises pour un projet.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Yannick VIALLES
Chef de projets
04 67 40 74 00
yannickvialles@groupevaleco.com
188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com

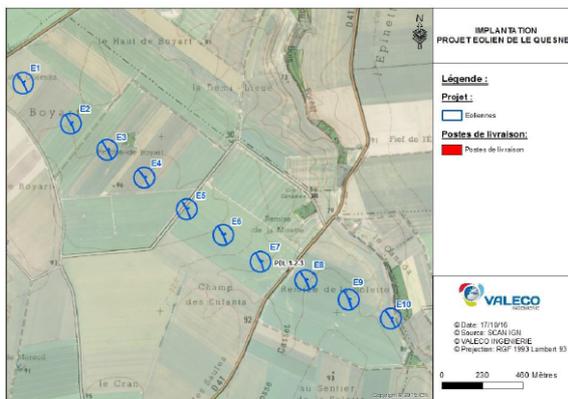


Choix de l'implantation des éoliennes

Localisation des éoliennes

Le parc éolien de Le Quesnel sera constitué de 10 éoliennes et de 3 postes de livraison. Il se situe au même emplacement que le projet d'origine d'Alstom.

Valeco a souhaité reprendre ce projet en vue de lui faire voir le jour conformément aux attentes locales, notamment celles de la commune de Le Quesnel. Sa volonté est de concrétiser un projet initialement validé et en respectant le choix d'implantation initial.



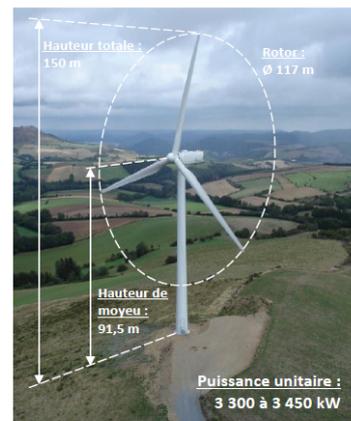
Les données techniques

Présentation du projet

La production annuelle du Parc éolien de Le Quesnel est estimée à 79,2 GWh soit l'équivalent de la consommation de 15 230 foyers (hors chauffage). Ce parc permettra d'éviter la production de 53 196 t CO₂ par an.

Ce projet est le compromis de nombreux critères :

- Le choix d'une implantation cohérente avec les parcs éoliens voisins, pour une meilleure insertion dans le paysage ;
- Le respect de distances suffisantes des habitations ;
- La minimisation des surfaces occupées, en limitant la création de nouvelles voies d'accès ;
- Le maintien de la biodiversité avec une implantation éloignée des espaces boisés ;
- Le vent, et le choix d'une implantation dans un axe nord-ouest/sud-est.



Dossier de consultation du public

PARC EOLIEN DE LE QUESNEL
Communes de Le Quesnel, Caix et Beaufort-en-Santerre (80)

Consultation du Public
Venez découvrir le projet de parc éolien de Le Quesnel du 26 novembre au 2 décembre 2016 en mairie de Le Quesnel aux horaires suivants :

- Samedi 26 Novembre de 11h à 12h
- Mardi 29 Novembre de 16h à 18h
- Mercredi 30 Novembre de 10h à 12h

Permanence d'information
Nous serons présents le 2 décembre 2016 de 8h30 à 11h en mairie de Le Quesnel pour répondre à vos questions

GROUPE VALECO

Tract

Consultation du public : mise à disposition du dossier et permanence publique

A l'issue des différentes phases d'étude et de concertation qui ont eu lieu et qui ont été décrites précédemment, une consultation du public a eu lieu la semaine du 26 novembre au 2 décembre 2016.

Afin qu'un maximum de personnes soient informées, une affiche a été installée aux emplacements prévus à cet effet en mairie de Le Quesnel, un tract d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Le Quesnel, un article a été publié sur le blog dédié au projet et un courrier d'invitation a été envoyé aux mairies aux alentours : Caix, Cayeux-en-Santerre, Beaucourt-en-Santerre, Beaufort-en-Santerre et Hangest-en-Santerre.

CONSULTATION DU PUBLIC 10 Nov 2016

Catégorie : Actualités du projet
Posté par Laura Bauzon

Les études techniques et environnementales sont bien avancées et ont permis d'aboutir à un projet intégrant l'ensemble des résultats d'étude.

Dans une démarche de transparence vis à vis du public, le Groupe Valeco mettra à disposition du public un dossier de présentation du projet envisagé, comprenant les documents de travail actuels des différentes expertises.

Cette démarche permettra également de recueillir les avis du public grâce à un registre des observations permettant à chacun d'émettre des commentaires sur le projet ou de poser des questions à l'opérateur. Ainsi, des réponses personnalisées seront apportées aux questions posées.

Le dossier de présentation sera mis à la disposition du public pour consultation du 26 novembre au 2 décembre 2016, en mairie de Le Quesnel, aux horaires suivants:

- Samedi 26 novembre de 11h à 12h
- Mardi 29 novembre de 16h à 18h
- Mercredi 30 novembre de 10h à 12h
- Vendredi 2 décembre de 8h30 à 11h, permanence pendant laquelle le Groupe Valeco sera présent pour répondre à toute question

Billet du blog annonçant la concertation



DÉPARTEMENT DEVELOPPEMENT EOLIEN

Mairie de Caix
Place du 8 Mai 1945
80170 Caix

Montpellier, le 22/11/16

Monsieur Le Maire,

Nous sommes heureux de vous informer qu'une mise en consultation du dossier du projet éolien de Le Quesnel va être réalisée en Mairie de Le Quesnel du 26 Novembre 2016 au 2 Décembre 2016.

En effet, l'ensemble des études concernant le projet éolien de Le Quesnel arrivent bientôt à leur terme, et nous avons à présent assez d'informations pour présenter le projet aux habitants.

Durant cette mise en consultation, vous pourrez ainsi vous rendre en mairie de Le Quesnel aux horaires suivants pour consulter le dossier :

- Samedi 26 Novembre de 11h à 12h
- Mardi 29 Novembre de 16h à 18h
- Mercredi 30 Novembre de 10h à 12h
- Vendredi 2 Décembre de 8h30 à 11h où nous serons présents pour répondre à vos questions

Par ailleurs, un registre des observations sera présent pour que vous puissiez y laisser vos remarques.

Vous trouverez ainsi joints à ce courrier des exemplaires contenant ces informations et à destination des habitants dont je vous prie de bien vouloir laisser disponibles en mairie.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Laura BAUZON
Chef de Projets
04 67 40 74 00
07 68 09 54 31
laurabauzon@groupevaleco.com

VALECO INGENIERIE

188, rue Maurice Bédart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SARL au capital de 8 000 € - Siret n° 440 856 938 000 12 - RCS Montpellier 2002 B 225

Exemple de lettre envoyée aux mairies

2. ENQUÊTE PUBLIQUE

3° de l'article R123-8 du code l'environnement

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale unique du parc éolien de Le Quesnel, une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, permettant d'informer le public et recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions se déroulera pendant une durée de 1 mois. Bien que n'ayant pas encore eu lieu, cette enquête publique entre dans le cadre de ce dossier de concertation et en constitue la principale pièce.

➤ Les textes régissant l'enquête publique

En application des articles L. 512-1 et R. 123-1 du code de l'environnement, la délivrance d'une autorisation d'exploiter requière, préalablement, l'organisation d'une enquête publique. L'article R. 512-14 du code de l'environnement prévoit que « *l'enquête publique est régie par les dispositions du chapitre 3 du titre II du livre I^{er} et sous réserve des dispositions du présent article.* »

L'enquête publique relative au projet éolien de Le Quesnel est donc soumise aux dispositions de l'article R. 512-14 et des articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

En vertu de l'article R. 123-3, l'enquête publique est organisée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'exploiter. En l'espèce, il s'agit du préfet de la Somme.

L'autorité compétente saisit le président du tribunal administratif, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur. L'ouverture de l'enquête publique est précédée de la publication d'un arrêté d'ouverture, qui précise, notamment :

- La date à laquelle l'enquête est ouverte et sa durée, qui ne peut être inférieure à trente jours et ne peut excéder deux mois ;
- les communes dans lesquelles il doit être procédé à l'affichage de l'avis d'enquête ;
- les lieux dans lesquels le public peut consulter le dossier ;
- les dates et les lieux des permanences dans lesquelles le commissaire enquêteur sera présent.

En application de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

➤ L'insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative relative au projet et la décision finale

L'enquête publique constitue une procédure obligatoire préalable à la délivrance de l'autorisation unique demandée par la société Parc Eolien De Le Quesnel. La décision finale sur cette demande d'autorisation appartient au préfet de la Somme.

En application de l'article R. 512-26 du code de l'environnement, le préfet doit statuer sur la demande d'autorisation unique dans un délai de trois mois à compter du jour de réception du rapport du commissaire enquêteur.

En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, le préfet pourra fixer un nouveau délai, par arrêté motivé.